

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : **17 / 07 / 2020**

		P	R	A	R
		Présent	Retard	Absent	Représenté
MEMBRES		Conseil du :17 07 2020			
		Présence :		R	Par :
1	NICOLAS BEAURE	P			
2	CLAUDE VIESSANT	P			
3	CORENTIN LE BOUQUIN	P			
4	CAROLINE RATELADE	P			
5	MARIE CLAUDE MILITON	P			
6	RICHARD AUBERT	P			
7	OLIVIER BERGER	P			
8	NICOLE HEBRAD	P			
9	MATHIEU FERRY	P			
10	VANESSA LEITE	P			
11	PHILIPPE POURSIN	P			
12	CECILE TARRADE	P			
13	VINCENT SHMITT	P			
14	CHLOE HEUTEUR	P			
15	BERNARD VELLETT	P			
*	JULIE TOURNAUD				

Administrés présents :

Pas d'administrés présents

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : **17 / 07 / 2020**

Secrétaire de séance : CLAUDE VIESSANT

Heure d'ouverture de la Séance : 20 hres 15

Liste des délibérations :

- Locations communales : réévaluation des loyers
- SMGF : désignation des délégués
- EPF-Smaf : convention de portage - parcelle AE 114
- Commissions communales : création et nomination des membres du conseil municipal
- Coopérative scolaire de Chanat : subvention exceptionnelle

Questions diverses :

- Signature convention alimentation BTS lieu-dit Les Gardes : 1945€
- SIEG : renouvellement groupement +36kv
- Réhabilitation et mise en accessibilité de la salle du Four : avenants
- Relance projet rue de la piala
- Arrêté interdiction baignade
- Extincteurs
- Avancement dossier eau assainissement
- Organisation communication
- Organisation Forum des associations : Clefs des bâtiments de la commune (associations)
- Etude passage à clermont auvergne métropole.
- Service technique : acquisition broyeur d'accotement
- Grand livre lecture

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : **17 / 07 / 2020**

Délibération n°1 :

Objet de la délibération :

- **Locations communales : réévaluation des loyers**

Détail :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de réévaluer les loyers des logements communaux pour l'année 2020 suivant la variation de l'indice de référence des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les loyers comme suit :

Adresse logement	Loyer actuel	Trimestre de référence (Insee)	Indice de référence T - 4	Indice de référence T	Loyer révisé	% d'augmentation
5 place de l'Arbre Commun Garage	305,23	1 ^{er}	129,38	130,57	308,04	0,92
	21,71		129,38		21,91	0,92
14 rue des Vardis	225,33	1 ^{er}	129,38	130,57	227,40	0,92
10 rue des Vardis	336,13	1 ^{er}	129,38	130,57	339,22	0,92
1 avenue des Volcans	259,87	1 ^{er}	129,38	130,57	262,26	0,92
10 rue de Clermont Garage	581,39	1 ^{er}	129,38	130,57	586,74	0,92
	38,33		129,38		38,69	0,92
15 rue de la Prade Garage	318,94	1 ^{er}	129,38	130,57	321,87	0,92
	38,11		129,38		38,46	0,92

Vote du conseil pour la délibération

Nombre de Votant	Nombre de vote POUR	Nombre de vote CONTRE	Nombre d'abstention
15	13	1	1

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : **17 / 07 / 2020**

Délibération n°2 :

Objet de la délibération :

- **SMGF : désignation des délégués**

Détail :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 décembre 2013, par laquelle la commune de Chanat-la-Mouteyre a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de Gestion Forestière de Volvic-Sources et Volcans (SMGF).

Il informe l'assemblée que l'arrêté préfectoral portant création du SMGF de Volvic-Sources et Volcans est paru le 17 octobre 2014.

Le conseil municipal doit désigner ses délégués au SMGF pour les six prochaines années. Le nombre par commune est rappelé dans l'arrêté préfectoral.

A l'issue de la désignation de l'ensemble des délégués, le comité syndical du SMGF pourra être réuni, afin de procéder à son installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres comme suit et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'assurer l'exécution de la présente décision.

Membres	Nombre de délégués	Nom des délégués
Commune de Chanat-la-Mouteyre	2	- Caroline RATELADE - Richard AUBERT
Habitants de Chanat-la-Mouteyre	7	- Jean-Louis HENRY - Fabrice MARTIN - Didier SAINTEMARIE - Pierre SAINTEMARIE - Gérard TOURRETTE - Laurent LESME - Remi BORNES
Habitants de l'Etang	1	- Pierre Hebrard

Vote du conseil pour la délibération

Nombre de Votant	Nombre de vote POUR	Nombre de vote CONTRE	Nombre d'abstention
15	9	1	5

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : **17 / 07 / 2020**

Délibération n°3 :

Objet de la délibération :

- **EPF-Smaf : convention de portage - parcelle AE 114**

Détail :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la liste des emplacements réservés au PLU et la délibération du 30 janvier 2020 lui déléguant le droit de préemption urbain afin de pouvoir réaliser un parking sur le village de l'Etang.

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le conseil municipal autorise l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AE 114, située à l'Etang.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Auvergne après approbation de cette acquisition par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de Chanat-la-Mouteyre.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- confier le portage foncier de la parcelle AE 114 à l'EPF Smaf Auvergne,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.

Vote du conseil pour la délibération

Nombre de Votant	Nombre de vote POUR	Nombre de vote CONTRE	Nombre d'abstention
15	14		1

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : 17 / 07 / 2020

Délibération n°4 :

Objet de la délibération :

- **Commissions communales :
création et nomination des membres du conseil municipal**

Détail :

Monsieur le maire rappelle qu'il y a lieu d'instaurer les commissions communales chargées d'étudier divers dossiers afin de proposer des solutions au conseil municipal, sans pour autant avoir de pouvoir de décision.

Le conseil municipal, ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide que chaque commission sera constituée comme suit :

Commission Urbanisme - Cadre de vie :

Président : Nicolas Beure

1^{er} Vice président : Claude Viessant

2^{eme} Vice président : Mathieu Ferry

Membres : Bernard Vellet / Corentin Le Bouquin

Commission Finances – Budget

Président : Nicolas Beure

Vice président : Caroline Ratelade

Membres : Venassa Leite / Phillippe Poursin

Commission Virage écologique, développement durable

Président : Nicolas Beure

Vice président : Corentin Le Bouquin

Membres : Marie Claude Militon / Vincent Schmitt / Mathieu Ferry / Philippe Poursin / Richard Aubert

Commission Education enfance jeunesse

Président : Nicolas Beure

Vice président : Vincent Schmitt

Membres : Corentin Le Bouquin

Commission Agriculture Forêts :

Président : Nicolas Beure

1^{er} Vice président : Richard Aubert

2^{eme} Vice président : Olivier Berger

Membres : Caroline Ratelade / Phillippe Poursin

Commission Lien Social - Animations :

Président : Nicolas Beure

1^{er} Vice président : Marie Claude Militon

Membres : Clhoé Heuteur / Cecile Tarrade / Bernard Vellet / Olivier Berger

Groupe de travail Histoire :

Membres : Nicolas Beure / Olivier Berger

Vote du conseil pour la délibération

Nombre de Votant	Nombre de vote POUR	Nombre de vote CONTRE	Nombre d'abstention
15	15		

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : **17 / 07 / 2020**

Délibération n°5 :

Objet de la délibération :

- **Coopérative scolaire de Chanat : subvention exceptionnelle**

Détail :

La coopérative scolaire sollicite la mairie pour une subvention exceptionnelle de 160 euros pour compenser les surcoûts d'organisation lié au COVID19 et permettre ainsi un geste envers le personnel ATSEM.

Vote du conseil pour la délibération			
Nombre de Votant	Nombre de vote POUR	Nombre de vote CONTRE	Nombre d'abstention
15	15		

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : **17 / 07 / 2020**

Questions diverses :

- Signature convention alimentation BTS lieu-dit Les Gardes : 1945€
La commune a signé une convention pour l'alimentation BTS pour le lieu-dit Les Gardes pour un montant de 1945 euros
- SIEG : renouvellement groupement +36kv
La commune a validé le groupement de commande auprès du SIEG .
- Réhabilitation et mise en accessibilité de la salle du Four : avenants

La toiture est réalisée.
Le bâtiment est Hors d'eau / hors d'air sur bâtiment existant.
La dépose de plancher intermédiaire sera effectuée par Laurent Lesme et son équipe en septembre 2020.
La descente d'eau a été reprise car dangereuse.
Nous sommes toujours en attente des devis entreprises. Cela engendre un décalage de livraison du bâtiment.
- Relance projet rue de la piala

Une étude a été redemandée à GEOCONCEPTION pour prise en compte du paysage, en se référant aux éléments graphiques existants sur la commune.

Demande d'élargir le périmètre avec la création d'une zone mixte piétons/voitures jusqu'au parvis de l'école.

Prévisions d'installer des ralentisseurs à l'entrée de bourg afin de faire ralentir les véhicules.

Rachat des terrains sur la zone à aménager en cours.

Remise en état de la haie de noisetiers le long du terrain de monsieur Ferreira Jo. Devis paysagiste M Déat 16000 euros. Le choix a été fait de faire réaliser ce travail par les agents de la commune.
- Arrêté interdiction baignade

L'arrêté interdisant les baignades dans les lavoirs sera affiché dans la semaine.
- Extincteurs

La commune va procéder au remplacement de tout le parc d'extincteurs
- Avancement dossier eau assainissement : demande de délégation de compétence.
Un rendez vous a été organisé avec le président de RLV. Celui ci ne c'est pas prononcé néanmoins le transfert le lui semble pas justifié ; préférant la « force collective » de RLV ; avec la peur de « l'effet de chaine »

MAIRIE DE CHANAT LA MOUTEYRE

Compte rendu du conseil municipal du : **17 / 07 / 2020**

- Organisation communication

Cécile TARADE	coordonnatrice de la com
Chloé Heurteur	Pôle communication virtuelle (site + réseaux sociaux)
Olivier BERGER	Pôle communication papier
Marie MILITON	Remontée commissions
	Communication indépendante CCAS

- Étude passage à Clermont auvergne métropole.

Un devis juriste à été demandé

- Organisation Forum des associations : Clefs des bâtiments de la commune (associations)

Le forum aura lieu le 6 septembre 2020 à la Salesse ; celui ci est à organiser par les représentants de la commission Association. La communication doit informer aux habitants la date et le lieu de celui-ci.

Certaines associations possèdent des clés. Une demande a été faite à toutes les associations de ramener les clés. Un inventaire sera fait. Des clés seront alors redistribuées avec signature d'engagement sur contrat, expliquant le fonctionnement des locaux et l'usage des clés.

A terme, instauration de clés non reproductibles pour toutes les salles, en commençant par la salle du four. Un planning d'utilisation des salles sera à disposition sur le Cloud.

Etude d'un organigramme de clés pour la salle de la Salesse (prévoir changement été 2021).

Une variante sera à l'étude avec un contrôle d'accès de type Simons / Voss Système 3060

Voir documentation en pièce jointe .

Les associations seront reçues afin de faire un point sur le fonctionnement, les objectifs, les projets, les moyens et les besoins de chacune.

- Service technique : acquisition broyeur d'accotement
- Grand livre : lecture des dépenses

Heure de Fin de séance ; 22 hres 42

Le secrétaire de séance

Claude Viessant

Mr le Maire

Nicolas BEAURE